

LES POINTS ESSENTIELS

APPEL À

l'action

TRANSFORMER LE SYSTÈME MONDIAL D'AIDE AUX RÉFUGIÉS

WORLD
REFUGEE
COUNCIL

CONSEIL
MONDIAL
POUR LES
RÉFUGIÉS



LES POINTS ESSENTIELS

APPEL À

l'action

TRANSFORMER LE SYSTÈME MONDIAL D'AIDE AUX RÉFUGIÉS



Centre for International
Governance Innovation

L'ÉQUIPE DU CIGI

HAUTE DIRECTION

Président : Rohinton P. Medhora
Directeur adjoint, Droit international de la propriété intellectuelle et innovation : Bassem Awad
Directrice, Finances : Shelley Boettger
Directeur, programme Économie mondiale : Robert Fay
Directrice, programme Recherche en droit international : Oonagh Fitzgerald
Directeur, programme Sécurité et politiques internationales : Fen Osler Hampson
Directrice, Ressources humaines : Laura Kacur
Directrice adjointe, Droit international de l'environnement : Silvia Maciunas
Directeur adjoint, Droit international économique : Hugo Perezcano Díaz
Directrice, Évaluation et partenariats : Erica Shaw
Administrateur général et avocat général : Aaron Shull
Directeur, Communications et médias numériques : Spencer Tripp

PUBLICATIONS

Directrice des publications : Carol Bonnett
Éditrice principale : Jennifer Goyder
Éditrice principale : Nicole Langlois
Éditrice : Susan Bubak
Éditrice : Patricia Holmes
Éditrice : Lynn Schellenberg
Graphiste : Melodie Wakefield

Pour toute demande au sujet des publications, veuillez nous écrire à : publications@cigionline.org.

COMMUNICATIONS

Pour toute demande de renseignements de la part des médias : communications@cigionline.org.

[@cigionline](https://twitter.com/cigionline)

© Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale, 2019

Les opinions exprimées dans le présent document n'engagent que les auteurs et ne traduisent pas nécessairement celles du Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale ni de ses administrateurs.



Le contenu de la présente publication est protégé en vertu d'une licence de Creative Commons — Attribution — Pas d'utilisation commerciale — Pas de modification. Pour accéder à cette licence, visitez le site : www.creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/. En cas de réutilisation ou de distribution, veuillez inclure le présent avis de droit d'auteur.

« Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale » et « CIGI » sont des marques de commerce déposées.

**Centre for International
Governance Innovation**

67 Erb Street West
Waterloo, ON, Canada N2L 6C2
www.cigionline.org

Les points essentiels

PLAN D'ACTION VISANT À TRANSFORMER LE SYSTÈME D'AIDE AUX RÉFUGIÉS ET AUX PDIP

Le nombre de personnes déplacées de force dans le monde n'a jamais été aussi élevé depuis la Seconde Guerre mondiale. Selon le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), non moins de 68 millions de personnes ont fui la persécution et les conflits, ont demandé l'asile ou ont été déplacées à l'intérieur de leur propre pays en 2017, et ce nombre ne cesse de croître. Pour la cinquième année consécutive, un record d'après-guerre a été établi, et on s'attend à une escalade encore plus importante.

Face à cette crise, il est nécessaire et urgent de prendre de nouvelles mesures audacieuses. En effet, les faits suivants parlent d'eux-mêmes :

- En Syrie, plus de 12 millions de personnes, soit la moitié de la population, ont été obligées de quitter leur domicile.
- Au Bangladesh, des centaines de milliers de réfugiés rohingyas vivent dans des conditions précaires dans des camps de fortune érigés le long des fleuves, ne sachant pas ce que l'avenir leur réserve.
- En Colombie, des milliers de personnes arrivent chaque jour du Venezuela, bon nombre d'entre elles faisant face à des menaces physiques

et sexuelles ainsi qu'à des attaques de milices à la frontière. Ce sont surtout les femmes et les filles qui ont désespérément besoin de protection.

- En Afrique sub-saharienne, un quart des réfugiés de la planète cherche refuge.
- Dans plusieurs pays d'Europe, des millions de réfugiés cherchant à accoster dans un port sécuritaire ont reçu un accueil leur indiquant clairement qu'ils n'étaient pas les bienvenus.
- En 2018, les États-Unis ont accueilli le nombre de réfugiés le plus bas depuis 1977, abandonnant ainsi leur statut de chef de file de la réinstallation des réfugiés.

Au-delà des données statistiques, l'ampleur de la souffrance humaine est flagrante. Elle se manifeste également dans le durcissement des cœurs et des politiques, qui témoigne d'un tournant rétrograde dans l'attitude du XXI^e siècle. L'engagement humanitaire des nations, qui constituait autrefois la norme, a fait place à l'hostilité envers les immigrants. La xénophobie — la peur et l'exclusion de l'« étranger » — a pris de l'ampleur en Amérique, en Europe et en Australie, pour ne citer que ces régions.

Quant aux hommes politiques populistes qui attisent la peur des immigrants, ils ont beau jeu de dénigrer et de stéréotyper les réfugiés pour en faire des menaces à la sécurité. Les étrangers qui se présentent aux frontières sont ainsi considérés comme des criminels qui essaient de forcer la porte. Ils se font accueillir par des visages empreints d'hostilité. Les bras autrefois ouverts se sont aujourd'hui refermés.

Et cette tragédie ne se limite pas aux enjeux humanitaires, car la crise des réfugiés provoque aussi une instabilité politique. L'affaiblissement progressif de l'Union européenne en est un exemple révélateur. Nul besoin de faire appel à un politologue pour voir le schéma qui se dessine, ou tirer les conclusions qui s'imposent face à l'incapacité de l'Union européenne de trouver des solutions opportunes et globales aux problèmes, des réfugiés au Brexit.

Le Conseil mondial pour les réfugiés (CMR) sait que la réinstallation et la protection des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDIP) n'est pas forcément incompatible avec la cohésion sociale. Il reconnaît également que les gouvernements peuvent accueillir des réfugiés uniquement dans la mesure où la population leur donne le droit social de le faire, c'est-à-dire seulement lorsque les gens font confiance à la capacité de leur gouvernement de contrôler leurs frontières et de gérer le processus migratoire. Le sauvetage réussi des « réfugiés de la mer » vietnamiens lors de la génération précédente prouve qu'il est possible de surmonter les obstacles linguistiques et culturels pour permettre une réinstallation.

L'une des plus sérieuses préoccupations du CMR est la réaction des pouvoirs publics, qu'il juge totalement inadéquate et fortement

disproportionnée par rapport au degré catastrophique de la détresse et de la souffrance dont le monde est actuellement témoin. En effet, selon le HCR, plus de 50 % des réfugiés sont des enfants de moins de 18 ans. Il n'en reste pas moins que l'on ne tient pas compte des jeunes lorsque l'on prend des décisions concernant les réfugiés et les PDIP, ni dans les enceintes de la gouvernance. En Afghanistan, au Myanmar, dans le Sud du Soudan, en Syrie et dans d'autres pays, on continue de déplacer de force des personnes en raison d'un conflit, de persécutions et de violences. Et les pays d'accueil, tels que l'Éthiopie, la Tanzanie, la Colombie, le Bangladesh, le Pakistan, l'Ouganda, la Turquie, le Liban, l'Iran et la Jordanie, doivent supporter les coûts inhérents au soutien des réfugiés sans obtenir l'aide internationale appropriée. Ces pays se sentent ainsi abandonnés par la communauté internationale.

Les Nations Unies (ONU), les organismes humanitaires, le secteur privé et la société civile supportent un énorme fardeau pour contribuer à l'évolution positive du système d'aide aux réfugiés et aux PDIP. Quant aux régimes autoritaristes responsables du déplacement des personnes, ils ne sont pas tenus responsables de leurs actes.

Les interdictions établies par le droit international sont dépassées, inutiles et ignorées. Les besoins financiers du système d'aide aux réfugiés sont loin d'être comblés. Aux Nations Unies, le pouvoir de veto du Conseil de sécurité paralyse toute action.

Filippo Grandi, haut commissaire de l'ONU pour les réfugiés, a déclaré dans son plus récent rapport sur le déplacement forcé des personnes que cette crise exige « une approche nouvelle et plus globale afin que les pays et les communautés ne soient plus laissés seuls face à ces situations ».

Cette approche « nouvelle et plus globale » est précisément ce que le CMR exige actuellement.

Une nouvelle approche politique

Le CMR est un organisme mondial indépendant composé de 24 dirigeants politiques, politologues et décideurs distincts — d'anciens chefs de gouvernement, dirigeants parlementaires et ministres des affaires étrangères, le lauréat d'un Prix Nobel de la paix, un dirigeant d'entreprise, un juriste, des experts universitaires et des défenseurs des droits de la personne.

Convoqués par le Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale en mai 2017 et appuyés par le gouvernement du Canada, le Centre de recherches pour le développement international et d'importantes fondations internationales, des délégués du CMR se sont rendus dans des pays hôtes de cinq continents pour mieux comprendre la situation sur place, consulter les personnes ayant une expérience directe des événements et élaborer des approches novatrices afin de remédier à cette crise en proie à l'escalade.

Sous la direction de l'ancien ministre des Affaires étrangères du Canada, Lloyd Axworthy, et de collègues du monde entier, le CMR favorise la participation de l'ensemble des intervenants durant toutes les phases du cycle de déplacement. Une approche politique ferme est, en effet, devenue impérative. En tant qu'ancien haut commissaire de l'ONU pour les réfugiés, Sadako Ogata a écrit dans son ouvrage intitulé *The Turbulent Decade: Confronting the Refugee Crises of the 1990s (La décennie des turbulences, ou comment faire face aux crises des réfugiés des années 1990)* qu'il n'y avait pas de solution humanitaire aux problèmes humanitaires. Il n'y a que des solutions politiques.

Le Pacte mondial sur les réfugiés (PMR) des Nations Unies sert à améliorer les interventions humanitaires mondiales en cas de déplacement de personnes. Initiative explicitement non politique, le PMR n'a donc pas pour mandat d'aller à la racine du problème : la nécessité d'une volonté politique. À cet égard, l'objectif du CMR est de soutenir et d'intensifier les efforts des Nations Unies en s'occupant de cette composante politique manquante, et pourtant primordiale.

Organisme indépendant qui a l'habitude de travailler avec des courtiers du pouvoir haut placés, le CMR possède l'expérience et les aptitudes politiques requises pour trouver des solutions pratiques susceptibles de donner lieu à un changement transformateur.

Il est encore plus urgent de développer une nouvelle approche pour les PDIP, ces personnes qui fuient la violence et les conflits, mais demeurent à l'intérieur des frontières de leur pays. Leur nombre, qui a doublé au cours des vingt dernières années, ne cesse de croître. On recense aujourd'hui quelque 40 millions de PDIP dans plus de 100 pays. À titre d'exemple, le Yémen, qui est un petit pays, compte deux millions de PDIP, dont 76 % sont des femmes et des enfants.

Comme elles n'ont pas traversé de frontière étrangère, ces personnes sont hors du champ d'intervention de la communauté internationale. En effet, les *Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays* du HCR ne sont pas contraignants, et les PDIP ne sont pas non plus protégées par la Convention sur les réfugiés de 1951.

Dans l'immédiat, le CMR demande au Secrétaire général de l'ONU de nommer un représentant chargé de remédier à la situation des

millions de PDIP dans le monde. Ce représentant aurait pour mandat de coordonner les initiatives internationales des organismes chargés de l'aide humanitaire, du développement, de l'économie, de la sécurité et du maintien de la paix en collaboration avec les États touchés.

La Convention sur les réfugiés de 1951 a été élaborée durant l'après-guerre, lorsque les causes des mouvements migratoires planétaires étaient bien différentes de celles d'aujourd'hui. À cette époque, les questions relatives aux réfugiés concernaient avant tout la politique de la Guerre Froide et les personnes qui fuyaient le régime communiste.

Or, aujourd'hui, les réfugiés fuient des conflits violents causés par des oppresseurs autoritaires.

De plus, l'avenir laisse présager de nouvelles crises humanitaires : des populations se verront contraintes de fuir les conséquences du changement climatique et de la dégradation de l'environnement. Pour nous préparer à ces réalités inévitables, nous devons agir dès maintenant pour régler le problème du système d'aide aux réfugiés.

À cet égard, l'une des priorités du CMR est d'exhorter les juristes et les praticiens du droit international à rédiger un nouveau protocole pour la Convention sur les réfugiés de 1951 en vue de favoriser un système fondé sur la responsabilité collective des réfugiés.

En effet, l'absence du partage des responsabilités est une faiblesse particulièrement flagrante du système d'aide aux réfugiés actuel : ce sont des pays en développement qui supportent la majorité des coûts et des responsabilités liés à l'accueil des réfugiés; bon nombre des pays développés leur tournent le dos, et aucun mécanisme n'a été mis en place pour les obliger à honorer leur responsabilité. Rien, si ce

n'est leur conscience, n'empêche certains gouvernements de trouver le moyen d'interdire aux réfugiés de mettre les pieds sur leur territoire. Parmi les dix principaux pays qui accueillent des réfugiés, l'Allemagne est la seule nation développée.

C'est pourquoi l'ébauche de la nouvelle convention sur les réfugiés doit comprendre une disposition sur le partage des responsabilités.

Obliger les coupables à rendre des comptes

À l'issue de ses consultations, le CMR a constaté que l'obligation de rendre des comptes était quasi absente de toutes les étapes du parcours des réfugiés. Les responsables des déplacements demeurent ainsi impunis et ne sont aucunement inquiétés. Les frontières sont fermées aux personnes qui fuient pour sauver leur vie, et le HCR se fait régulièrement léser dans ses demandes de ressources.

Les cas du Myanmar (et l'avenir des Rohingyas apatrides), du Sud du Soudan, de la Syrie, du Venezuela et du Yémen, pour ne citer que ces pays, soulèvent de très nombreuses questions sur la façon dont les gouvernements doivent rendre compte de leurs actes lorsqu'ils persécutent leurs propres populations et les obligent à se déplacer. Ces tragédies illustrent aussi comment les pays voisins réinstallent et réintègrent ces populations, ou créent les conditions nécessaires à leur retour.

Malheureusement, on discute peu de la réinstallation possible dans d'autres pays des Rohingyas, des Yéménites et d'autres peuples déplacés contre leur gré.

La reddition de comptes nécessite la mise en place de mesures assorties d'indicateurs, ainsi que d'un mécanisme de contrôles réguliers fondé sur la transparence. À cet égard, le CMR recommande l'élaboration d'un nouveau

système d'examen par les pairs afin d'évaluer la performance de chaque État concernant ses responsabilités vis-à-vis des populations déplacées de force. Pour ce faire, il envisage la création d'un système d'examen par les pairs similaire à ceux du Conseil des droits de l'homme de l'ONU et du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, qui offrent également de précieuses leçons en ce qui a trait au partage des responsabilités.

Trouver l'argent

Les fonds nécessaires pour offrir aux personnes déplacées de force les services et les solutions dont elles ont besoin sont aléatoires et insuffisants, et dépendent beaucoup trop de contributions volontaires. Les bailleurs de fonds humanitaires traditionnels sont débordés, et les donateurs sont de plus en plus fatigués de la situation. Au moment de la rédaction de ce rapport, 10 pays fournissent 77 % de fonds dont dispose le HCR.

Bien que les fonds reçus aient considérablement augmenté ces dernières années, ils ne permettent toutefois pas de répondre à la demande croissante. Et pour cause : face aux crises de réfugiés, le budget du HCR dépend entièrement des contributions volontaires.

Ce système doit changer. Au lieu d'accepter le statu quo du financement volontaire, le CMR prendra l'initiative de tenter d'instaurer un régime de contributions à quote part, qui sera complété par une série de mécanismes de financement novateurs susceptibles de permettre un usage accru et efficace des ressources.

Une autre lacune majeure est la disparité du financement entre les réfugiés et les PDIP. Bien que le nombre des PDIP soit plus de deux fois plus élevé que celui des réfugiés, seuls 15 % des fonds requis par le HCR sont prévus pour les PDIP.

Les régimes oppressifs, responsables de la majorité des migrations forcées, sont, dans de nombreux cas, corrompus : ils volent à même les trésors de leur pays et placent leur argent, entre autres biens, à l'étranger. À cet égard, le CMR recommande de saisir les avoirs gelés et de les réaffecter au bénéfice des réfugiés et des PDIP.

Certains gouvernements ont, du reste, déjà commencé à saisir des biens volés et à les réallouer en faveur d'initiatives humanitaires visant à soutenir les personnes victimes des crimes de dirigeants corrompus. Cette façon de procéder contraindra les dirigeants à répondre de leurs actes et pourrait devenir une source de financement supplémentaire pour les systèmes mondiaux d'aide aux réfugiés et aux PDIP.

Bien que la Banque mondiale ait mis en place de nouveaux instruments de financement pour soutenir les pays qui accueillent des réfugiés, il faut également adapter les allocations du Fond monétaire international (FMI) et des banques de développement régionales pour aider les populations déplacées et les États du tiers-monde qui accueillent des réfugiés. Le FMI devrait aussi permettre une plus grande souplesse dans la gestion de la dette des pays hôtes; il est, en outre, possible de tirer profit des marchés des investissements privés pour générer de nouvelles ressources et de nouveaux investissements.

Finalement, l'Organisation mondiale du commerce devrait négocier des conditions spéciales pour alléger le fardeau financier des pays qui accueillent un grand nombre de personnes déplacées de force.

Un système inclusif, décentralisé

Le CMR a entendu dire que, bien que, pendant plus de vingt ans, la Tanzanie ait généreusement apporté son aide à cinq vagues de réfugiés différentes,

elle s'était sentie abandonnée par la communauté internationale. À l'instar de nombreux autres pays, la Tanzanie ne veut pas contracter de dettes pour soutenir des réfugiés. Ses représentants pensent, en effet, que d'autres États doivent contribuer de manière significative au système et respecter leurs responsabilités à cet égard.

Le CMR estime qu'il n'est pas possible de relever les défis inhérents au système d'aide aux réfugiés sans sortir du modèle organisationnel hiérarchisé et cloisonné actuel. Il encourage donc les organisations intergouvernementales régionales à recueillir des données sur les mouvements de réfugiés, à élaborer des politiques fondées sur des données probantes et à utiliser des technologies éthiques pour trouver et mettre en œuvre des solutions, notamment l'enregistrement, l'éducation, l'allocation de ressources ainsi que la communication et le partage de l'information efficaces.

De plus, il faut soutenir les réfugiés et les PDIP en les aidant à participer activement et significativement aux processus décisionnels qui les concernent. Le CMR recommande ainsi aux donateurs de verser au moins 10 % des fonds à des organisations communautaires dirigées par des réfugiés.

On trouve en Jordanie, en Tanzanie et en Colombie d'excellents exemples de l'importance de la participation des gens au niveau local. À cet égard, la Colombie se démarque par sa tradition juridique de lois et de politiques bien établie pour les déplacements à l'intérieur du pays. En 2011, on y a approuvé la *Loi sur les victimes et la restitution des terres*. En 2014, 52 entités gouvernementales ont pris part au processus d'assistance et de réparations dans ce pays. Chaque fois que cela est possible, il convient de faire connaître et de souligner les exemples de participations couronnées de succès et de retombées positives au niveau local.

Changer le scénario

La flambée du nombre de politiciens nativistes a donné naissance à une image fortement négative des réfugiés. Un nouveau scénario, illustré par l'adoption de politiques discriminatoires régressives, tout particulièrement aux États-Unis et en Europe, fait des réfugiés des voleurs d'emplois et une menace déstabilisante à la sécurité. Et les médias de droite renforcent cette perception faussée, dont ils tirent parti pour proliférer.

La crainte des Musulmans, et plus particulièrement des réfugiés musulmans, persiste en dépit des réalités qui prouvent que ces réfugiés sont les principales victimes des conflits et du terrorisme. Comme la poète somalienne britannique Warsan Shire le dit si bien dans son poème intitulé « Ma terre » : « personne ne quitte sa terre à moins que / cette terre soit la gueule d'un requin / on court vers la frontière seulement / lorsqu'on voit toute la ville qui court aussi ».

Certains pays plus progressistes ont mieux réussi à faire adopter leur point de vue au public. Le CMR encourage donc ces pays à collaborer avec d'autres nations afin de modifier le scénario problématique actuel en fonction de faits réels et véridiques. Il faut utiliser les interactions et les histoires constructives et pertinentes pour favoriser une plus grande empathie et aider les gens à mieux comprendre l'expérience des réfugiés et des PDIP ainsi que les contributions et le potentiel que ces personnes ont à offrir. Par exemple, on estime à 6 000 le nombre d'entreprises et à 100 000 le nombre d'emplois que des réfugiés syriens ont créés en Turquie; en Suède, l'accueil d'environ 600 000 réfugiés et migrants a été couronné par l'un des taux de croissance les plus élevés en Europe et a aidé ce pays à surmonter les défis posés par sa population majoritairement vieillissante.

Autre exemple : entre 1979 et 1981, le Canada a accepté 60 000 « réfugiés de

la mer » vietnamiens. Dix ans plus tard, 86 % de ces anciens réfugiés travaillaient et étaient devenus des membres productifs de la société. Loin d'être un fardeau pour les contribuables, ces nouveaux Canadiens étaient eux-mêmes devenus des contribuables.

L'on peut également s'inspirer du modèle du parrainage privé des réfugiés proposé par le Canada, qui permet à des organisations et à des citoyens canadiens d'offrir une protection, de l'aide et un nouveau foyer à des milliers de réfugiés. Le CMR encourage d'autres États à adopter et à adapter ce modèle.

Il ne faut pas non plus hésiter à tirer parti des technologies de l'information pour soutenir les réfugiés et les PDIP et veiller à répondre plus efficacement à leurs besoins lors de leur déplacement. Parmi les innovations dans ce domaine, mentionnons la technologie du transfert monétaire, les plateformes de prêt en ligne, la cartographie, la centralisation et la répartition numériques, ainsi que les applications de partage de l'information, les nouvelles options de logement et les programmes éducatifs en ligne, pour ne citer que ces exemples. À cet égard, le CMR demande aux acteurs du secteur des technologies de l'information d'explorer des moyens peu coûteux et sécuritaires pour les personnes déplacées de force, tout en respectant les normes de sécurité et de protection des renseignements personnels les plus élevées lors de l'entreposage des données dans les plateformes en ligne.

La mise en place d'un changement audacieux

Vu la perception négative largement répandue des réfugiés, le CMR reconnaît que la mise en place de solutions durables pour les réfugiés est un objectif ambitieux. Il n'en reste pas moins que nous avons la certitude que cette tendance négative ne pourra que s'accélérer — à cause des États qui

agissent unilatéralement, de l'ignorance des besoins des personnes déplacées et de l'inexploitation de leur potentiel — à moins que nous entreprenions des transformations audacieuses.

En sus des enjeux inhérents aux conflits qui poussent des personnes à chercher refuge et à demander l'asile, les changements climatiques pourraient contraindre des dizaines de millions de personnes à migrer au cours des prochaines décennies; de nouvelles infrastructures seront donc nécessaires pour venir en aide aux personnes déplacées contre leur gré.

Parmi les recommandations qu'il fait dans son rapport final intitulé *Appel à l'action : Transformer le système mondial d'aide aux réfugiés*, le CMR encourage les représentants des pays d'accueil, les pays donateurs qui affichent une attitude progressiste, les organisations de la société civile, les intervenants du secteur privé, les spécialistes ainsi que les réfugiés et les PDIP à former un nouveau réseau dynamique : le Réseau d'action mondial pour les personnes déplacées de force.

Ce réseau devra être dynamique, souple, adaptable et, surtout, inclusif.

Pour le créer, le CMR entend collaborer avec un petit groupe multipartite composé de donateurs d'envergure moyenne, de pays hôtes et d'acteurs non gouvernementaux.

Il est probable qu'un certain nombre de pays uniront leurs forces pour former un groupe central afin de constituer une masse critique pour le Réseau d'action mondial, qui sera chargé de promouvoir et de mettre en place les principales recommandations du CMR.

Dans le cadre des interventions gouvernementales, on a, en grande partie, ignoré la capacité des femmes d'être des agentes de changement pour remédier aux enjeux liés aux

réfugiés. Le CMR recommande à cet égard de créer un réseau de dirigeantes du monde entier au sein du Réseau d'action mondial.

Nous espérons ainsi mettre à profit les leçons tirées d'autres efforts concertés visant à promouvoir une réforme internationale, tels que le « processus d'Ottawa », qui a permis la conclusion de l'accord international servant à interdire les mines antipersonnelles, la création de la Cour pénale internationale et l'adoption de la norme de la Responsabilité de protéger afin de protéger les civils.

L'une des composantes déterminantes de la réussite de ces initiatives sera l'obtention d'une volonté politique — c'est-à-dire une volonté fondée sur un principe très simple, que le premier

ministre canadien Justin Trudeau a énoncé lors d'une allocution, en mai 2018 : « Dans notre désir d'être utile, ...dans notre volonté de faire du monde un endroit meilleur, malgré nos différences, nous sommes tous pareils ».

Par le passé, la communauté internationale a montré qu'elle avait la capacité de mener à bien des interventions collectives. Grâce à une approche novatrice et résolue fondée sur la collaboration, elle peut se mobiliser à nouveau en vue de rendre notre monde meilleur pour les dizaines de millions de personnes qui attendent.

Issus de différents pays et de divers milieux, les membres du CMR sont déterminés à réussir. Nous vous invitons à participer au processus.

LES MEMBRES DU CMR

Exécutif

Président

L'honorable Lloyd Axworthy (Canada)

Co-présidente

Hina Jilani (Pakistan)

Co-président

S. E. Jakaya Kikwete (Tanzanie)

Co-présidente

Rita Süßmuth (Allemagne)

Vice-président

Paul Heinbecker (Canada)

Directeur exécutif

Fen Osler Hampson (Canada)

Conseillers

Pamela Aall (États-Unis)

S. E. Shaima Al Zarooni (Émirats arabes unis)

Alexander Betts (Royaume-Uni)

Aya Chebbi (Tunisie)

Sarah Cliffe (États-Unis)

Jérôme Elie (Conseil international des agences bénévoles, Suisse)

Jonathan Fanton (États-Unis)

Leymah Gbowee (lauréate du prix Nobel de la paix, Libéria)

Per Heggnes (Fondation IKEA, Pays-Bas)

Susan Martin (États-Unis)

Marwan Muasher (Jordanie)

Devota Nuwe (Ouganda)

Ratna Omidvar (Canada)

George Papandreou (Grèce)

Nirupama Menon Rao (Inde)

Güven Sak (Turquie)

Eduardo Stein (Guatémala)

Jessie Thomson (Canada)

Conseillers spéciaux

Elizabeth Ferris, Conseillère spéciale (États-Unis)

James Milner, Directeur de la recherche (Canada)

L'honorable Allan Rock, Conseiller spécial (Canada)

Andrew S. Thompson, Conseiller spécial (Canada)

À PROPOS DU CIGI

Au Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale (CIGI), nous formons un groupe de réflexion indépendant et non partisan doté d'un point de vue objectif et unique de portée mondiale. Nos recherches, nos avis et nos interventions publiques ont des effets réels sur le monde d'aujourd'hui, car ils apportent de la clarté et une réflexion novatrice pour l'élaboration des politiques à l'échelle internationale. En raison des travaux accomplis en collaboration et en partenariat avec des pairs et des spécialistes interdisciplinaires des plus compétents, nous sommes devenus une référence grâce à l'influence de nos recherches et à la fiabilité de nos analyses.

Nos programmes de recherche ont trait à la gouvernance dans les domaines suivants : l'économie mondiale, la sécurité et les politiques mondiales et le droit international, et nous les exécutons avec la collaboration de nombreux partenaires stratégiques et le soutien des gouvernements du Canada et de l'Ontario ainsi que du fondateur du CIGI, Jim Balsillie.

À PROPOS DU CONSEIL MONDIAL POUR LES RÉFUGIÉS

Il y a en ce moment dans le monde plus de 21 millions de réfugiés, et plus de la moitié d'entre eux ont moins de 18 ans. En outre, de plus en plus de personnes sont forcées de quitter leur pays natal et partent à la recherche d'une sécurité; elles sont alors confrontées aux limites importantes qui existent quant aux possibilités d'accueil et à la qualité de ce dernier. À cause de cette situation, les réfugiés passent maintenant plus de temps que jamais auparavant en exil.

À l'heure actuelle, le système de protection des réfugiés ne permet pas de réagir adéquatement à la crise des réfugiés d'une façon planifiée et globale. Quand une crise éclate, les pays de premier asile, les pays de transit et les pays de destination finale se retrouvent, sans l'avoir prévu, à devoir composer avec un grand nombre de réfugiés qui arrivent sur leur territoire, le traversent ou en partent. Et le soutien fourni dans ce contexte par la communauté internationale est, en règle générale, ponctuel, irrégulier et nettement inadéquat.

Des idées audacieuses pour un nouveau système de protection des réfugiés

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) dirige des efforts découlant d'un consensus et visant à instaurer un nouveau « pacte mondial pour les réfugiés » en 2018. Mis sur pied

en mai 2017 par le Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale (CIGI), le Conseil mondial pour les réfugiés (CMR) veut compléter ces efforts.

Le CMR vise à proposer une réflexion stratégique audacieuse sur la manière dont la communauté internationale peut réagir de façon globale aux déplacements de réfugiés en se fondant sur les principes de la coopération internationale et du partage des responsabilités. Formé de leaders, de praticiens et d'innovateurs éclairés provenant de toutes les régions du monde, le CMR bénéficie du soutien d'un réseau consultatif de recherche.

Le CMR examinera les progrès techniques, les possibilités de financement novatrices ainsi que les divers moyens de renforcer le droit international et d'y intégrer une vision stratégique pour les réfugiés et les pays concernés.

Par ailleurs, le CMR produira un rapport final fondé sur des recherches empiriques et sur les résultats d'un vaste programme de sensibilisation ciblant les gouvernements, les organisations intergouvernementales et la société civile.

**Centre for International
Governance Innovation**

67 Erb Street West
Waterloo, ON, Canada N2L 6C2
www.cigionline.org

 @cigionline